

Débat animé par Eddie Gilles-Di Pierno, président de Patrimoine Rhônalpin

9 h 30 : Accueil - collation

10 h : Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

Intervenant : Jean-Pierre Jouanny

Officier spécialisé au Secrétariat général de l'O.I.P.C.

Présentation des méthodes d'investigation des services d'INTERPOL et des outils d'identification des biens culturels mis à la disposition du public. Statistiques des objets perdus et cas de redécouverte de biens. Sensibilisation et formation sur les actions à mener : identifier, décrire, photographier l'objet.

10 h 45 : Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC)

Intervenant : Capitaine de gendarmerie Dominique LAMBERT

Présentation de la base de données TREIMA : base d'imagerie des dossiers de biens culturels volés relevés sur le territoire national. Identification des biens culturels volés découverts en situations suspectes.

11 h 30 : Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA)

Intervenant : Commandant de police Stéphane Théfo

Chargé de mission pour la sécurité du patrimoine

Mise en sécurité : diagnostic des vulnérabilités des sites et détection des risques. Prise de conscience de la valeur des biens : actions de prévention et gestes simples à effectuer. Sensibilisation, formation : aide technique et conseils aux propriétaires.

12 h 15 : Procédé DIGITRACE

Intervenant : Vincent Peyronnet, créateur du procédé Digitrace

Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Grenoble

Présentation d'un procédé de traçabilité pour l'identification d'objets, de valeurs et de biens culturels : tableaux, sculptures, meubles, tapisseries, tapis, céramique, bronzes, armes, instruments de musique...

12 h 45 : Déjeuner sur place (compris dans les frais d'inscription)

Chaque intervention sera suivie d'un débat

Organisation internationale de police criminelle INTERPOL

M. Jean-Pierre JOUANNY
Officier spécialisé au Secrétariat général de l'OIPC, Interpol

• Développer des outils à disposition des publics

Objectif: Identifier, répertorier et centraliser les objets perdus

Interpol a mis en place une base de données des œuvres d'art volées, composée de 30 000 notices de tous les types d'œuvres d'art, de biens culturels et d'antiquités liés à un délit et identifiables par leur caractère unique. Un CDROM - actualisé tous les deux mois - fournit ces données et permet de renseigner les organismes culturels, les professionnels du marché de l'art et le grand public sur les objets, et de vérifier avant toute acquisition.

• Former et sensibiliser avec des partenaires

Interpol organise des conférences internationales et joue un rôle de sensibilisation du public et de formation des policiers.

En collaboration avec l'UNESCO et l'ICOM (Conseil international des musées), un certain nombre d'outils ont été développés :

- « *Object ID* » : norme internationale d'inventaire, destinée à simplifier et rationaliser la description des objets d'art et des antiquités de façon uniforme. Cette liste de contrôle engage les propriétaires à photographier, décrire avec précision et à fournir tous les renseignements permettant d'établir la propriété du bien.

Norme téléchargeable sur <http://icom.museum/object-id/index_fr.html>
voir également le site de l'Unesco <<http://portal.unesco.org/culture/fr>>

- La « *Liste rouge* » de l'ICOM : liste représentative des catégories ou types d'objets gravement menacés par le trafic illicite. Il existe par exemple des listes spécifiques pour les objets archéologiques africains en péril ; les biens culturels d'Amérique latine en danger ; les Antiquités irakiennes en péril ; les biens culturels d'Afghanistan...

• Statistiques des vols d'objets d'art et tendances

Présentation des tendances générales. La plupart des vols d'objets d'art sont commis dans les pays européens (en particulier en France, Allemagne, Russie et Italie). Les données communiquées ne renseignent pas toujours sur le nombre de vols, mais reflètent les lacunes des systèmes de recueil et de notification des données de chaque pays. Il existe un réseau entre les pays qui communiquent le nombre d'objets volés.

• Cas de redécouverte d'objets

Les successions sont parfois des opportunités pour redécouvrir des objets disparus. Le rôle des experts dans la recherche des objets d'art est indispensable (connaissance en histoire de l'art...). Quelle est la part des objets retrouvés par rapport aux objets perdus ?



Secrétariat général d'Interpol
200 quai Charles de Gaulle
BP 6041
69411 Lyon Cedex 06
Tél. : 04 72 44 70 00
www.interpol.int/

Office Central de la lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC)

Capitaine de gendarmerie Dominique LAMBERT
Chef du groupe relations extérieures / formation / autorité centrale
Ministère de l'Intérieur - Direction centrale de la police judiciaire

L'Office Central de lutte contre le trafic des Biens Culturels a été créé en 1975, sous le nom de « Office Central de Répression du vol d'œuvres et d'objets d'art » ; il a pris sa dénomination actuelle en 1997.

Service de la Police Nationale, placé depuis octobre 2003 sous le commandement d'un colonel de gendarmerie, qui a pour adjoint un commandant fonctionnel de police, l'Office a une vocation interministérielle. Appartenant à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière – Pôle de lutte contre la délinquance financière et pour la protection du patrimoine), il agit également pour le compte de la Gendarmerie Nationale, de la Douane, des Ministères de la Culture, de la Justice, des Affaires Etrangères, et bien sûr du Ministère de l'Intérieur.

• Etat des lieux du vol et du trafic de biens culturels en France

Par l'importance de son patrimoine, la France, comme l'Italie, reste l'un des pays le plus pillé au monde. C'est un pays de transit ou de destination finale pour les objets d'art et biens culturels dérobés dans d'autres pays de l'Union Européenne. Cette situation s'explique par la qualité des professionnels et la vivacité du marché de l'art français. Les deux tiers des objets d'art sont écoulés au niveau international dans les pays du nord de l'Europe par l'entremise de filières organisées. La demande du marché international en objets d'art français induit une offre importante.

• Moyens policiers mis en oeuvre pour faire face au trafic illicite

L'O.C.B.C. exerce des missions de prévention, de répression, de documentation, de coopération internationale et de formation, et exerce les attributions d' « autorité centrale » pour la France en ce qui concerne la circulation illicite de « trésors nationaux » entre les territoires des Etats membres de l'Union Européenne.

- Mission de répression

L'O.C.B.C. mène des enquêtes d'initiative et sur instructions des magistrats. Elles sont traitées soit directement par l'Office, soit en coopération avec les services régionaux de police ou de gendarmerie, que ce soit en soutien ou à titre de coordination. Des contacts réguliers sont entretenus avec d'autres services de répression, en particulier la Douane, à travers la Division Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières ou le Service National de Douane Judiciaire, et bien sûr les polices étrangères, l'appui mutuel étant évidemment indispensable dans le cadre de l'exécution de commissions rogatoires internationales

- Mission de prévention

L'O.C.B.C. est consultant ou initiateur selon les demandes de ses partenaires et interlocuteurs : Ministère de la Culture, associations, compagnies d'assurance, syndicats professionnels, UNESCO, ICOM... Les personnels de l'Office sont également en relations constantes avec tous les acteurs du marché de l'art (sociétés de ventes volontaires, galeries, experts, antiquaires, brocanteurs...). L'Office participe à l'élaboration de la législation protégeant les biens culturels et s'associe à l'action de plusieurs structures nationales comme « l'Observatoire du marché de l'art » ou internationales comme l'« International Council of Museums » (ICOM) ou le « Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine » au sein de l'UNESCO.

- Mission formation et de coopération internationale

Les membres de l'O.C.B.C. bénéficient d'une formation continue dispensée par l'Institut d'Etudes Supérieures des Arts, l'Ecole du Louvre ou encore Drouot- Formation, et complètent leur apprentissage par une fréquentation régulière des musées, des salles de vente et des différents acteurs de la conservation et du marché de l'art. L'O.C.B.C. organise chaque année des stages de formation à l'attention de policiers, de gendarmes, de douaniers, de magistrats et de policiers étrangers intervenant sur le champ du trafic des biens culturels.

- Mission de documentation

L'O.C.B.C. centralise, analyse, synthétise et redistribue les informations concernant les vols et trafics. Le groupe Documentation alimente le fichier national des biens culturels volés, au moyen d'un outil informatique performant, opérationnel depuis mai 1995 : la base de données-images « TREIMA » (Thésaurus de Recherche Electronique et d'Imagerie en Matière Artistique). Elle a été conçue pour intégrer également les Trésors nationaux circulant illicitement.



Office central de lutte contre le trafic des biens Culturels (OCBC)

101 rue des trois Fontanot - 92000 Nanterre

Tél. : 01 47 44 98 63 – ocbc-doc.dcpjac@interieur.gouv.fr

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_1_interieur/la_police_nationale/organisation/dcpj/trafic-biens-culturels

http://www.interieur.gouv.fr/misill/sections/a_votre_service/votre_securite/votre-domicile/guide-photo-objet-valeur/view

Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) Mission Sécurité du patrimoine

M. Stéphane THÉFO
Commandant de police, chargé de mission pour la sécurité du patrimoine
Ministère de la culture et de la communication

La Mission sécurité fait partie du Secrétariat général de la DAPA. Ce service est fondé sur un système unique de deux permanents au Ministère de la culture et de la communication (DAPA et DMF).

• Organisation, et responsabilité de la Mission sécurité

Officier de police mis à la disposition du ministère de la culture et de la communication par le ministère de l'intérieur et placé auprès de la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA), le chargé de mission pour la sécurité du patrimoine conseille l'ensemble des services qui interviennent sur le patrimoine et l'architecture : administration centrale, inspection générale de l'architecture et du patrimoine, directions régionales des affaires culturelles (DRAC), conservations des antiquités et objets d'art.

En relation avec les architectes des bâtiments de France, les architectes en chef des monuments historiques et les différents propriétaires, affectataires et utilisateurs, il élabore des schémas de sûreté afin d'harmoniser les protections des monuments historiques et des objets mobiliers contre le vol, les intrusions malveillantes et le vandalisme. Sa mission de prévention s'exerce également par des actions de formation et de sensibilisation des personnels du ministère de la culture et de la communication aux risques de vols ou de dégradations dans les lieux classés.

Enfin, il est le correspondant principal de la direction de l'architecture et du patrimoine avec les services de police et de gendarmerie investis dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, et assure l'interface entre ces services et les propriétaires dépositaires d'un patrimoine.

Les actions engagées par la direction de l'architecture et du patrimoine en matière de protection contre le risque incendie ont été renforcées à la suite de l'incendie du Parlement de Bretagne à Rennes en 1994. Un officier supérieur de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, détaché auprès de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles, est placé auprès de la direction de l'architecture et du patrimoine comme conseiller technique en matière de sécurité incendie. Il apporte son soutien technique en priorité au profit des monuments historiques appartenant à l'État et relevant de la responsabilité de la direction de l'architecture et du patrimoine. En complément, à la demande de la DAPA, des DRAC et des SDAP, il intervient pour d'autres monuments historiques ou d'autres édifices affectés à la DAPA, tels que les écoles d'architecture. Il effectue des évaluations de la sécurité incendie d'édifices assorties de préconisations, des études de dossier et des actions de formation à la prévention incendie des agents des services du patrimoine.

• Missions

- *Conseil en sécurité (cœur de métier : aide technique et conseils)*
Audit pour identifier les vulnérabilités des sites et apporter des préconisations.
Public varié : conservateurs, propriétaires privés, collectivités locales...
- *Action de prévention*
Se prémunir des risques divers : malveillance, vandalisme, vol, risques, terrorisme...
Détecter les risques
Faire une analyse objective des risques
Volonté de mettre en place les normes de sûreté et de prévention
- *Action de formation et sensibilisation*
Avoir conscience de la valeur de son patrimoine...
... pour adopter une attitude d'anticipation des risques
Quels sont les gestes simples à effectuer ? (ex : laisser les portes des églises ouvertes)

DIGITRACE

M. Vincent PEYRONNET

Expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Grenoble, créateur du procédé Digitrace ©

Digitrace, spécialisé dans le marquage d'identification d'objets d'art et de traçabilité d'objets culturels, a mis au point, à la demande de grands musées français un moyen de sécurisation des œuvres présentées hors vitrines (tableaux, tapisseries, sculptures, etc...).

• Le procédé Digitrace

Préconisés par les services de recherche (police, gendarmerie) et les compagnies d'assurances et par manque de preuves, l'identification et le marquage des objets s'avèrent indispensables. Le procédé développé par Digitrace, permet de distinguer le vrai du faux, l'original de la contrefaçon, un objet parmi d'autres du même type par une véritable carte d'identité, directement utilisable par les services de recherche, comprenant :

- un dossier photographique spécial d'identification,
- une expertise technique,
- un marquage invisible en plusieurs points de l'objet,
- des empreintes et relevés spécifiques,
- un micro-implant électronique passif porteur de code lisible à distance.

Le procédé Digitrace correspond aux modes opératoires des services de recherche respectueux des objets et de la confidentialité des propriétaires. Ce procédé, réalisé par des professionnels de l'expertise et de la restauration du patrimoine, équipe à ce jour plusieurs dizaines de milliers d'objets privés, ainsi que quelques dizaines de musées en France et à l'étranger.

• Confidentialité assurée

Les prestations d'identification Digitrace sont réalisées par des professionnels reconnus pour leur déontologie (restaurateurs d'objets d'art, experts) dans le respect des objets confiés et la confidentialité. Le dossier complet, réalisé en un seul exemplaire, est conservé par le client ou la personne de son choix.

• Etude de cas

Vincent Peyronnet, présentera les cas où il a été confronté aux sinistres divers qui affectent le patrimoine mobilier. Digitrace est en contact avec les policiers, gendarmes et assureurs, et professionnels de la sécurité des biens culturels qui déplorent la difficulté à obtenir des descriptifs précis des objets disparus ou détériorés.

De nombreux objets saisis sont stockés dans des lieux secrets ; malheureusement, faute de descriptifs précis ou de photographies exploitables, moins de 20 % de ces objets peuvent être restitués à leurs propriétaires.



DIGITRACE REALTRACE
2 rue Georges Pompidou - 91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : 01 34 61 89 80
identification.digitrace@wanadoo.fr
www.digitrace.fr
www.realtrace.com/digitrace/